



**N° chrono :** 200237

**Date de signature :** 14 mai 2020

## INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

### RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION DU 04/05/2020

**Société S.M.P.E**

N° S3IC : 0054-01307					Commune : Saint-Florentin		
Visite :	administrative	circonstancielle	inopinée	rapide	<b>Régime :</b>	A - IED	
Priorité :	À enjeux	<b>Attributs S3IC :</b> Accident, Risques accidentels					
<b>Liste des installations inspectées:</b> Atelier de traitement de surface incendié							
<b>Référentiel de l'inspection:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Arrêté préfectoral du 20 juin 2008 (APauto)</li><li>Arrêté complémentaire du 10 février 2017 (APC)</li><li>Arrêté ministériel du 30 juin 2006 relatif aux « prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°3260 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement » (AMPG)</li></ul>							
<b>Personne(s) rencontrée(s):</b> le responsable Maintenance							

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

#### **Synthèse :**

La visite d'inspection, objet du présent rapport, fait suite à l'incendie ayant eu lieu sur site le 14 avril 2020, sur la petite ligne de traitement de surface.

Lors de l'inspection, l'activité du site est très réduite, globalement limitée à la maintenance. L'atelier de traitement de surface est en cours de nettoyage.

### Rappel des faits :

Départ de feu vers 13h30 le 14 avril 2020, au niveau d'un bain de traitement de surface composé de savon d'étirage, donnant lieu à une évacuation de l'usine.

L'alerte a été donnée par les systèmes de détection incendie de l'atelier de traitement de surface.

À noter que l'atelier de traitement de surface dispose d'une petite ligne entièrement automatisée composée de 2 bains, d'où est parti l'incendie, et d'une grande ligne.

L'incendie a rapidement été maîtrisé par le SDIS, qui a eu recours à de la mousse. Maîtrise complète vers 17h30.

Conséquences :

- absence de blessés.
- dégâts matériels importants.
- pas de rejets aqueux dans l'environnement (rétention à 100 %).
- rejets atmosphériques non problématiques : savon d'étirage contenu dans le bain non dangereux vu la FDS. Cellule NRBC du SDIS mise en place.

L'inspection des installations classées a été prévenue à 15h30 environ par la préfecture de l'Yonne.

L'exploitant a tenu informé l'inspection des installations classées par téléphone et par courriel du 16 et 28 avril 2020. Il lui reste à transmettre un rapport d'accident complet, conformément à l'article 2.5.1 de l'arrêté préfectoral du 20/06/2008 dans un délai de 15 jours.

### Constats réalisés le 4 mai 2020 :

L'inspection a permis de constater les points suivants :

- les 2 lignes de traitement de surface (grande et petite) sont en cours de nettoyage. Les bains sont vidangés, sauf les bains de rinçage de la grande ligne. Les bordereaux d'élimination des déchets seront transmis à l'inspection des installations classées dès leur retour par le prestataire déchets.
- les extincteurs sont remplacés. Certains sont à remettre en place dans l'atelier.
- le rideau d'eau manuel séparant l'atelier de traitement de surface du reste du bâtiment est opérationnel.
- la centrale incendie de l'atelier de traitement de surface est hors service. Les détecteurs optiques sont à remplacer. La société dispose d'un devis pour sa remise en service, avec un délai d'intervention annoncé de 3 semaines minimum.
- Toutes les trappes de désenfumage (6) de l'atelier de traitement de surface sont hors service, en position fermée (non-conforme au regard des dispositions de l'article 3.II de l'arrêté ministériel du 30/06/2006). Un devis pour leur remplacement, ainsi que la réfection de la toiture est en cours d'élaboration.
- la toiture a été contrôlée par un charpentier assurant l'absence de problème de structure. Un contrôle plus poussé par DEKRA est prévu semaine 19.
- le mur coupe-feu de l'atelier semble intact, pas de fissure visible. Sa capacité de résistance de degré coupe feu 2 heures reste à démontrer.
- les armoires électriques n'ont subi aucun dommage, étant situées à l'extérieur de l'atelier traitement de surface, de l'autre côté du mur coupe feu. Aucun contrôle électrique n'a pour autant été réalisé. Un contrôle devra être réalisé avant remise en service afin de s'assurer de la conformité de l'ensemble des installations conformément aux dispositions de l'article 7.2.3 de l'arrêté préfectoral du 20/06/2008.
- les laveurs de buées du système d'aspiration de la grande ligne ont été nettoyés.
- le pont de manutention est en cours de réparation. Des tests pour remise en service seront réalisés par DEKRA semaine 20.

Bien que le point de départ de l'incendie ait été identifié, à savoir au niveau de la petite ligne, l'origine de l'incendie reste inconnue malgré le passage d'experts sur site.

L'activité de traitement de surface étant le cœur de l'activité du site, la société souhaite une remise en service au plus vite de la grande ligne, non impactée par l'incendie.

Un plan d'actions sera à fournir par l'exploitant à l'appui de sa demande de reprise. Ce plan indiquera les échéances associées aux actions proposées.

### Propositions de suites

- Courrier de l'inspection à l'exploitant demandant la fourniture d'un plan d'action avant toute remise en service de l'installation. Des suites pourront être proposées au Préfet en fonction des réponses apportées par l'exploitant.

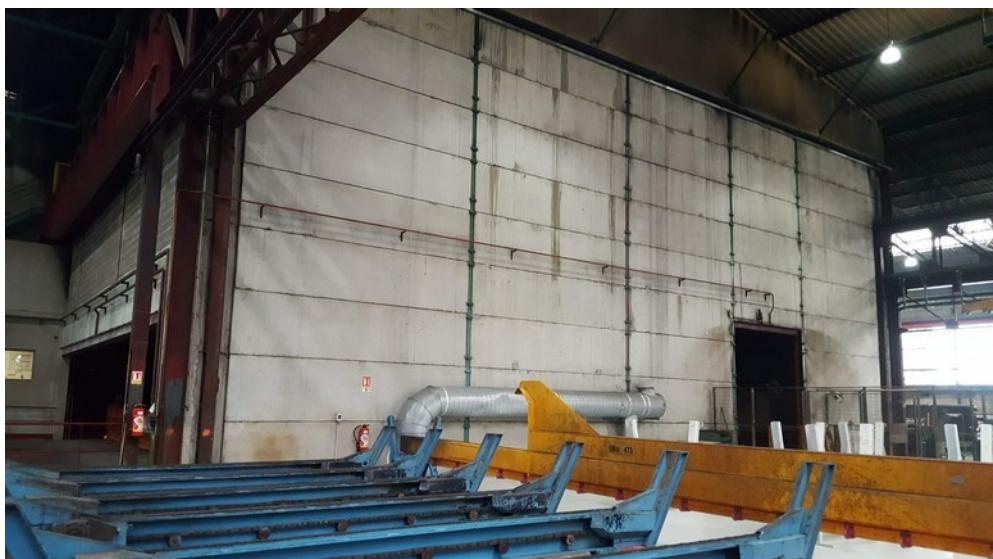
Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
<i>Signé</i> <i>L'inspecteur de l'environnement</i>	<i>Signé</i> <i>La chargée de mission risques accidentels, Service Prévention des Risques</i>	<i>Signé</i> <i>La cheffe de département risques chroniques, Service Prévention des Risques</i>

### Annexe : Photographies

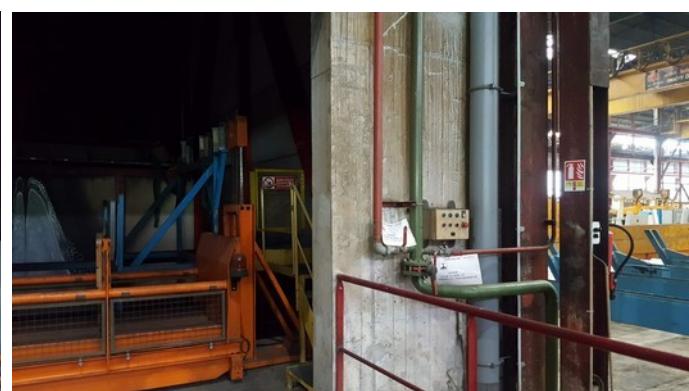
Zone de départ de feu – bain de savon d'étirage :



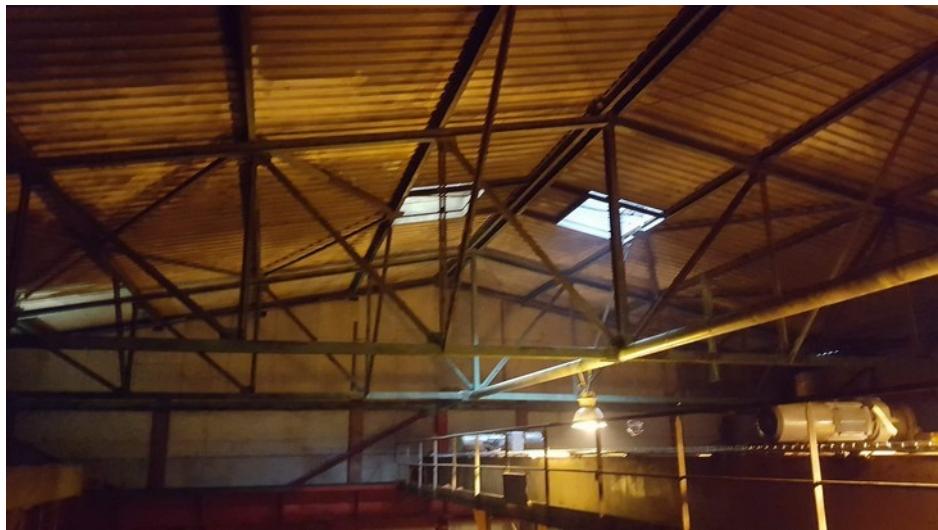
Atelier de traitement de surface, vu de l'extérieur :



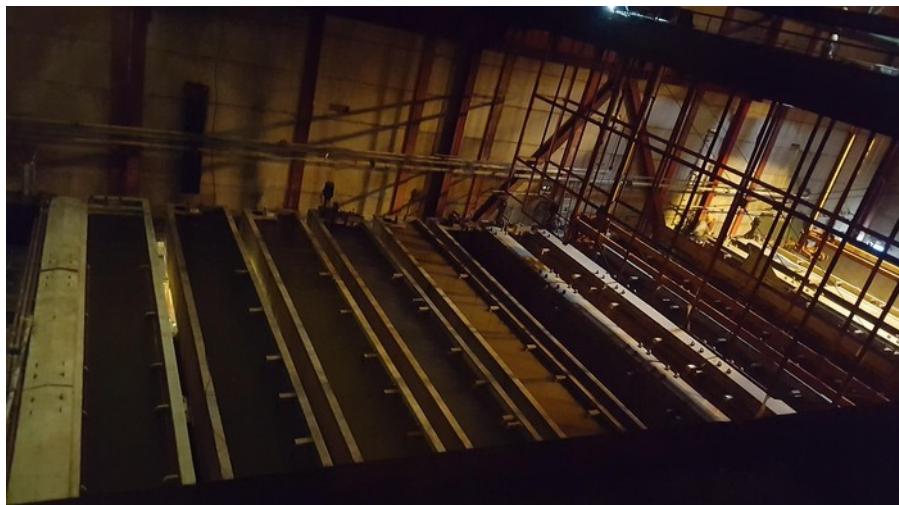
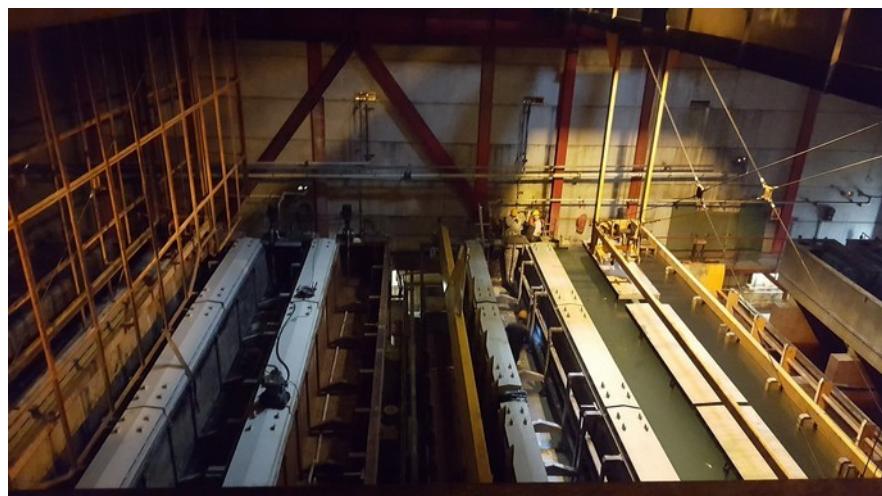
Rideau d'eau à commande manuelle :



Toiture et trappe de désenfumage :



Grande ligne de traitement de surface :



Petite ligne automatisée – origine de l'incendie :



Armoires électriques :

